



Titre du Programme conjoint *Renforcement de la protection sociale au profit des groupes vulnérables affectés par les crises et les chocs*

Agences du SNU *Unicef (Chef de file), BIT, OMS ; PAM, PNUD*

Effets du PNUAD ciblés *Effet 5 : Les groupes vulnérables bénéficient d'un système de protection sociale adéquat ;*

Durée du programme *Extrant 5.1 : Des instruments de filets sociaux de sécurité ciblant les groupes vulnérables sont mis en place (Transferts sociaux, gratuité, minimum vieillesse, assistance alimentaire, etc.)*
3 ans

Budget *2 000 000 USD*
Zone d'intervention *Nationale*

I. Résumé du programme

En se basant sur le Stratégie Nationale de Protection Sociale et sur le consensus trouvé au sein du groupe thématique du secteur de la protection sociale, la présente proposition de programme conjoint vise à s'appuyer sur l'initiative du socle de protection sociale pour soutenir le gouvernement du Sénégal à mettre en place un système de protection efficace pour tous et la composante nationale de transferts sociaux (régime non contributif). Ainsi à court terme, des interventions rapides propres à amortir les effets de la crise actuelle pourraient être mises en œuvre et une assistance pourrait être apportée au gouvernement du Sénégal pour i) identifier les services et programmes sociaux essentiels qui peuvent avoir un impact immédiat et qui peuvent être étendus ou introduits rapidement (comme par exemple les programmes de nutrition ou les transferts en espèces); ii) identifier les dépenses clés du secteur social à préserver pour pouvoir préserver les gains en termes de développement humain et les objectifs nationaux de développement à plus long terme ; iii) fournir une estimation rapide des coûts budgétaires de ces options et les indicateurs nécessaires à leur suivi.

II. Contexte et justification

Avec les crises alimentaire, énergétique puis économique et financière, les ménages sénégalais ont subi une baisse du revenu, un recul de l'emploi, une diminution des moyens de subsistance, un resserrement de l'accès aux services sociaux et des transferts sociaux, une diminution des transferts de fonds des travailleurs émigrés et un resserrement du crédit. Ces événements se sont traduits par un ralentissement de la marche vers l'atteinte des OMD 4 et 5, particulièrement et une aggravation du taux de pauvreté en zone rurale. Les taux de mortalité maternelle et infantile restent parmi les plus élevés de la région, l'insécurité alimentaire touche 15,1% des ménages en milieu rural.

Le 5 avril 2009, le Conseil des Chefs de Secrétariat Général des Nations Unies s'est engagé en faveur d'une action multilatérale en réponse à la crise. Un accord s'est dégagé sur neuf initiatives conjointes. La sixième concerne le **Socle de protection sociale** qui prévoit d'améliorer l'accès universel aux services et transferts essentiels pour tous afin de leur éviter de tomber dans l'extrême pauvreté. Les principaux éléments de cette Initiative sont : a) des services essentiels géographiquement et financièrement accessibles (eau et assainissement, nutrition adéquate, soins de santé, éducation, logement, mais aussi information indispensable à la protection de la vie humaine et des biens) et b) des transferts sociaux, en nature ou en espèces, attribués aux personnes démunies et vulnérables afin que celles-ci disposent d'un minimum de revenu et de sécurité. Ces services s'adressent en priorité aux personnes âgées, aux enfants, aux femmes enceintes, aux personnes ayant un handicap, aux personnes vivant avec le VIH/sida, aux personnes pauvres.

En se basant sur la **Stratégie Nationale de Protection Sociale** et le consensus trouvé au sein du groupe thématique Protection sociale et tenant compte des leçons tirées des projets actuels dans le domaine de la lutte contre la faim et la malnutrition, la présente proposition de projet conjoint vise à renforcer les capacités du pays à mieux gérer, sur le court et le moyen terme, les effets des crises et chocs et de mieux protéger, ainsi, les groupes les plus vulnérables. La SNPS (2005-2015) adopte une vision politique globale, intégrée et concertée de protection sociale. Le but est d'améliorer l'équité de la protection sociale, d'étendre la couverture d'assurance santé de 20% à 50% de la population, en couvrant surtout les plus pauvres et les plus vulnérables. Cependant, plus de 80 % de la population n'est couverte par aucune forme de protection sociale qui leur permettrait de mieux gérer les risques de la vie. La plupart des programmes existants de protection sociale fournis par l'Etat sont limités dans leur couverture, leur administration, l'efficacité de leur ciblage, et leur capacité à réagir aux chocs. Moins de 20% de la population bénéficie de mécanisme de protection sociale¹. Seuls 16,6% de personnes âgées de plus de 65 ans reçoivent une pension de retraite, seuls 5,5 % des travailleurs sont couverts par une assurance pour les accidents du travail et maladies professionnelles, des prestations familiales sont versées uniquement pour 13,3 % des enfants de moins de 15 ans et moins de 20% de la population est couvert par l'assurance santé. Le faible déploiement de programme de protection sociale à échelle nationale s'accompagne d'une faible coordination, malgré le besoin d'une approche transversale de la protection sociale. Ainsi, la plupart des expériences de filets sociaux demeurent limitées et sans réelle envergure nationale et le pays ne dispose pas de mécanismes durables face à la pauvreté et à la vulnérabilité dont une majorité de la population souffre. Une analyse du BIT a montré qu'un système national de transferts sociaux dans un pays en voie de développement pouvait contribuer à faire baisser le taux d'incidence de la pauvreté d'environ 40 pour cent — ce qui

¹ O. Sow(2008) "Axe III: Protection sociale, Prévention et gestion des risques et catastrophes, Sous composante : Extension de la protection sociale », Cellule de Suivi du Programme de Lutte contre la Pauvreté

représenterait une contribution majeure à la réalisation du premier des objectifs de développement pour le millénaire.

L'appui visera la promotion d'un socle de protection sociale identifiée par les ministères et les parties prenantes nationales avec l'accompagnement des agences du Système des Nations Unis (SNU) membres du groupe de travail sur le socle de PS. Il s'effectuera, principalement à travers le renforcement des capacités et l'élaboration d'outils permettant la mise en place d'un processus participatif et inclusif de définition et de priorisation des besoins afin de créer les conditions d'un niveau minimum de protection sociale pour tous :

- Consultation avec les agences impliquées et les ministères ;
- Détermination des rôles et responsabilité conformément aux valeurs ajoutées ;
- Formulation de document de projet suivi d'un plan opérationnel de mise en œuvre ;
- Identification des niches de financement ;
- Concertation avec la partie nationale à travers la mise en place du Comité Interministériel de pilotage sur la Protection Sociale

III. Objectifs du programme

L'objectif du programme conjoint sera, tout en jetant les fondements d'une structure de protection sociale nationale logique, cohérente, viable à long terme et couvrant l'ensemble du territoire.

Plus spécifiquement, il s'agit d'accompagner le Sénégal dans ses efforts de mise en place, d'expansion, d'extension ou de réorientation des systèmes de protection sociale en vue de répondre aux besoins de protection pérenne de la population en cas de crise et au-delà. Une attention particulière sera accordée aux catégories pauvres et plus vulnérables de la population, qui ont été les plus durement touchées par les crises et les chocs.

IV. Axes prioritaires d'intervention

Les axes d'interventions du projet conjoint consisteront à assister les parties prenantes nationales à :

- 1) Etablir une cartographie des services et programmes sociaux essentiels qui ont un impact immédiat et qui peuvent être étendus ou introduits rapidement (comme par exemple les programmes de nutrition ou les transferts en espèces). Il s'agira de dresser un bilan de la situation, de tirer les leçons tirées des projets pilotes, de faire un inventaire des institutions et des programmes de prestations existants et des stratégies nationales d'extension.
- 2) Faire une revue des dépenses du secteur social : il s'agit d'identifier les dépenses clés du secteur social capables de préserver et améliorer les gains en termes de développement humain à moyen et long termes.
- 3) D'évaluer les mécanismes de protection sociale existants et identifier de nouveaux mécanismes de protection au profit des groupes rendus vulnérables par les crises, y compris ceux qui portent sur des systèmes de transferts sociaux.

- 4) De faire une simulation budgétaires des différentes options en estimant les coûts budgétaires de ces différentes options adaptées et évaluer leurs impacts sur les dépenses publiques et les dépenses des ménages pour déterminer la faisabilité et leur viabilité financières à moyen long terme.
- 5) Développer un mécanisme de suivi basé sur des indicateurs capables d'orienter l'élaboration ou la révision des politiques sociales, notamment celle qui porte sur la stratégie nationale de protection sociale.
- 6) De Conduire une dialogue/ concertation, par un débat national impliquant les acteurs sociaux et les représentants de la communauté pour obtenir un consensus national sur les priorités nationales en matière de protection sociale.
- 7) Soutenir la mise en œuvre des mesures prioritaires comme l'introduction des transferts et/ou mettre en place des systèmes de prestation des services.
- 8) Promouvoir le renforcement des capacités en matière de protection

V. Suivi et évaluation

5.1. Suivi du Programme par le Comité Technique

Le suivi/évaluation du programme est de la responsabilité du comité technique attaché au Comité interministériel de pilotage comprenant toutes les parties prenantes techniques et financières, publiques et privées, qui doivent élaborer le rapport annuel d'activités du programme reflétant les progrès de son exécution technique et financière à l'intention de tous les partenaires impliqués dans l'exécution du programme. Le comité technique suit l'état d'évolution des opérations de terrain du programme à l'occasion de ses réunions, pour identifier les difficultés de mise en œuvre et réajuster les plans d'actions.

Le suivi & évaluation du Programme sera basé sur les indicateurs de résultats définis dans les plans de travail annuels du Programme en articulations avec la liste des indicateurs du DPES. Le comité technique peut effectuer des visites de terrain et s'assurer du suivi régulier des activités aux différentes étapes de sa mise en œuvre.

Des missions de terrain seront régulièrement organisées pour documenter la mise en œuvre des activités et faire le point des progrès réalisés en direction des produits et résultats prévus, identifier les difficultés rencontrées et solutions envisagées, tirer les leçons et bonnes pratiques. Il s'agira de missions réalisées par l'Agence de Coordination Gouvernementale ou l'Agence d'Exécution Gouvernementale ou le SNU, ou encore des missions conjointes.

Le cadre de Suivi Evaluation du Programme Conjoint sera articulé à celui du PNUAD. Il devra aussi participer à alimenter ce dernier.

Un comité de pilotage commun à tous les programmes conjoints sera établi dans un souci de complémentarité et harmonisation des programmes conjoints. Ce comité de pilotage se réunit avec

le comité technique au moins une fois par an, supervise le rapport annuel élaboré par le comité technique et donne des recommandations stratégiques sur l'exécution du programme conjoint.

5.2. Evaluation à mi-parcours

Une Evaluation Indépendante à mi-parcours sera entreprise à la fin de la deuxième année de mise en œuvre. L'évaluation à mi-parcours déterminera les progrès en cours vers l'atteinte des produits du programme et identifiera au besoin, les corrections nécessaires. Elle se concentrera sur l'efficacité, l'efficience et sur les délais, tout en soulignant les questions méritant une décision et des actions. Elle présentera les débuts de progrès du programme en termes de formulation, de mise en œuvre et de gestion. Les conclusions de cette revue seront incorporées comme recommandations pour une amélioration de la mise en œuvre du programme.

L'organisation, les termes de référence communs à tous les programmes conjoints et la période de l'Evaluation à mi-parcours seront décidés après consultation avec les parties prenantes du programme. Cette évaluation sera coordonnée par un comité de suivi institué à cet effet avec des mécanismes alignés aux mécanismes nationaux d'évaluation.

5.3. Evaluation Finale

Une Evaluation Finale aura lieu à la fin du Programme et se concentrera sur les mêmes questions que l'Evaluation à mi-parcours. Elle s'intéressera aussi à l'impact du programme et à la durabilité de ses résultats comprenant les capacités de développement et les acquis au profit de l'environnement global.

L'Evaluation Finale devra également fournir des recommandations pour la pérennisation des acquis du programme qui constitueront des orientations pertinentes pour les interventions futures, avec un plan de mise en œuvre approprié.

5.4. Rapportage

Pour le rapportage des résultats, le Programme est responsable de la préparation et de la soumission des rapports suivants :

Rapports annuels

Le Rapport d'activités annuel (technique et financier) du Programme examine les performances et les contre-performances du programme en rapport avec le cadre logique, met en exergue les contraintes et difficultés rencontrées ainsi que les leçons apprises, fait état du taux de réalisation des résultats en rapport avec le dispositif de suivi – évaluation et du niveau d'exécution des dépenses.

Ce rapport annuel est soumis au comité de pilotage et aux partenaires impliqués dans l'exécution du programme conjoint pour validation et commentaires. Egalement ce rapport d'activités annuel est distribué aux membres du comité interministériel de pilotage, aux agences du gouvernement, du SNU, et aux Partenaires techniques et financiers intéressés.

Rapports périodiques

Rapports techniques de synthèse : Les Rapports Techniques trimestriels sont des documents détaillés élaborés par le comité technique couvrant l'analyse des situations et les spécifications scientifiques liées au domaine du programme.

Rapports financiers

Les structures chargées de la mise en œuvre du programme en associant les points focaux dans les agences, membres du comité technique, préparent des rapports financiers trimestriels. Il sera procédé à la vérification des pièces justificatives des dépenses encourues par le programme, à l'exploitation des demandes de fonds trimestrielles par le biais du plan de travail annuel, du budget, des rapports financiers et des rapports d'activités et à l'instruction de ces demandes de fonds à l'adresse du SNU.

Rapport final du programme

Durant les trois derniers mois du programme, le Coordonnateur du programme aura l'obligation de préparer le Rapport Final. Ce document doit faire ressortir les activités, les réalisations et apports du programme, les leçons apprises, les objectifs atteints, les risques encourus etc. Il doit mentionner les recommandations aptes à assurer la durabilité et la répliquabilité des activités du programme.

Les rapports spécifiques à produire se feront conformément aux engagements réguliers signés au titre des accords de financement entrant dans le cadre du présent programme.

VI. Estimation budgétaire

L'estimation budgétaire nécessaire à la mise en œuvre du programme conjoint est de deux millions de dollars des Etats Unies d'Amérique.

Budget estimatif total: 2 000 000 USD

Mécanisme de gestion des programmes conjoints
Gestion parallèle des fonds.

Points focaux du Système des Nations Unies

Rémy Pigois – rpigois@unicef.org , Abdoulaye Faye - abdoulaye.faye@wfp.org , Robert Dekker - robert.dekker@wfp.org, Joseph Sadio – joseph.sadio@wfp.org, Farba Lamine Sall - sallf@sn.afro.who.int , Fatim Thiam – thiamf@sn.afro.who.int , Redha Ameer - ameur@ilo.org , Arona Fall aronafall@undp.org – Ibrahima Aidara – ibrahima.aidara@undp.org

Annexe 1 : Matrice de résultat du programme conjoint

Effets	Indicateurs	Moyen de vérification	hypothèses / Risques	Rôles des Partenaires	Ressources indicatives
Axe stratégique d'intervention : Amélioration de l'accès équitable des populations aux droits et services sociaux de base, protection sociale et développement durable (Axe 2 du DPES : Accès aux services sociaux, Protection sociale et Développement durable).					
OMD : 1, 2, 3, 4, 6 et 8					
Conventions internationales : Le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels ; La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ; La Convention relative aux droits de l'enfant					
Effet 5 D'ici 2016, les groupes vulnérables bénéficient d'un système de protection sociale adéquat Agences BIT, PAM, UNICEF, BM, PNUD, OIM, HCR, FNUAP, ONUDC, OMS	- % de la population couverte par un instrument de protection sociale (H/F) - Base : 20% - Cible : 50%	• Mise à jour du budget social • Existence d'un système national de ciblage des plus vulnérables • Ligne de base : pas de système • Cible : système mis en place	Hypothèse Un bon système de collecte des cotisations/impôts et de redistribution / ciblage pour les plus vulnérables Risque Evasion sociale/fiscale	Gouvernement du Sénégal : - Assure le leadership de la planification stratégique, des programmes de protection sociale - Coordonne l'ensemble des interventions des partenaires - Garantit la prise en charge effective des groupes vulnérables dans les différents programmes de protection sociale - Mobilise les ressources et alloue des ressources à la protection spécifique des groupes vulnérables - Met en œuvre les dernières recommandations des comités de suivi des trois Conventions internationales ci-dessus citées	254 000 USD
Extrant 5.1 Des instruments de filets sociaux de sécurité ciblant les groupes vulnérables sont mis en place (Transferts sociaux, gratuité, minimum vieillesse, assistance	- Nbre de projets de filets sociaux par type2 - Base : 2 (existence NETS, bons alimentaires) ; Cible : au moins	• Rapport d'activités • Données de routine • Rapport d'activités • Données de routine			

² Transferts sociaux, bons alimentaires, minimum vieillesse, cantines scolaires

Effets	Indicateurs	Moyen de vérification	hypothèses / Risques	Rôles des Partenaires	Ressources indicatives
alimentaire, etc.)	4 - Nbre de bénéficiaires de filets sociaux par type - Base : 50 000 mères (NETS), 16 507 ménages (Cash Voucher) : Cible : 100 000 mères, 30 000 ménages	• Document politique		Acteurs non étatiques (y compris les communautés à la base) : • Participent aux processus de planification stratégique pour la protection des groupes vulnérables • Appuient le gouvernement dans la mobilisation de ressources et le ciblage des femmes et des enfants vulnérables • Assurent le plaidoyer pour une prise en charge efficace des groupes vulnérables • Sensibilisent les groupes vulnérables sur leurs droits Autres partenaires multi et bi • facilitent le dialogue de politique et le plaidoyer pour la mise en œuvre effective des engagements internationaux en ce qui concerne les groupes vulnérables (enfants, handicapés, femmes, etc.) • Fournissent l'assistance technique, programmatique et financière	

Annexe 2 : Partenaires du programme conjoint

Organismes des Nations Unies	Autorités de coordination nationales
Nom du représentant Signature Nom de l'organisme UNICEF (Lead) Date et Sceau	Comité Interministériel du secteur de la Protection Sociale Point focal : UCSPE – Fatou Diouf & Mayacine Camara
Nom du représentant Signature Nom de l'organisme BIT Date et Sceau	Ministère du Travail Point focal : Mamadou Racine Senghor, Directeur de la protection sociale (DPS), Marie Rosalie NGOM, Directrice des IPM
Nom du représentant Signature Nom de l'organisme PNUD Date et Sceau	Ministère de la Santé Point focal : CAFSP Cellule D'appui au Financement de la Santé et Prévention, Dr Philly, Directrice.
Nom du représentant Signature Nom de l'organisme PAM Date et Sceau	Ministère de Famille Point focal : CSO Ousmane Ka
Nom du représentant Signature Nom de l'organisme OMS Date et Sceau	Ministère de l'Economie et des Finances Point focal : Direction de la Prévision et des Etudes Economiques
	Ministère de l'Education Point focal : Division des Cantines Scolaires Abdoulaye Touré
	CLM Point focal : Abdoulaye Ka
	Ministère de la Petite Enfance Point focal : Direction de la Protection des Droits de l'Enfance – Mamadou Kebe
	Caisse de Sécurité Sociale Point focal : Directeur Général, Iba Geye,